

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 août 2014

Ce document est susceptible de modification par les élus. Celles-ci figureront sur le PV suivant.

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf août à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Exireuil, sous la présidence de M. BILLEROT Jérôme, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 18 (*procuration de LEYMARIE Nathalie donnée à TROUVE Claude*)

"Pour" : 18 "Contre" : 0 Abstention : 0

Date de la convocation : 21 août 2014

Présents : BILLEROT Jérôme, ROUX Michel, BONNEAU Elisabeth, CHAUVET Lucette, VIVIER Sylvie, DOMINEAU Samuel, BIZARD Mélanie, BURON Lionel, DUPUIS Christian, FOURNIER Daniel, GAUTIER Patrick, GIROUX MOUILLET Céline, MOREL Maxime, MORISSET Jézabelle, PAPET Marie-Claude, ROUSSEAU VIDRINE Marie-Laure, TROUVE Claude.

Excusé(s) : SOYER Yves, LEYMARIE Nathalie

Secrétaire de séance : Christian DUPUIS

• Procès-verbal de la réunion du 18 juillet 2014 : Christian DUPUIS précise qu'en ce qui concerne la redevance du SMC, c'est une pré-étude sur une redevance personnalisée qui est en cours. Le conseil valide le procès-verbal à l'unanimité.

Monsieur le maire sollicite l'assemblée afin de l'autoriser à ajouter une délibération concernant le lancement de la procédure pour la construction d'une tribune. Accord à l'unanimité.

I – Délibérations

2014-08-01 : Mise en place du télé-relevage des compteurs gaz – convention GRDF

Monsieur le maire expose au conseil municipal la proposition de Gaz Réseau Distribution France (GRDF) de déployer, au profit de ses abonnés, un système de télé-relevage de ses compteurs.

Les objectifs de ce dispositif sont principalement de :

- permettre aux abonnés de mieux maîtriser leur consommation
- d'améliorer la qualité de la facturation, sur les index réels et non plus sur des estimations

Cette solution est installée sans surcoût pour le consommateur.

La mise en œuvre de ces compteurs communicants nécessite de poser des concentrateurs sur des points hauts de la commune. La commune est sollicitée par GRDF pour héberger une antenne. L'installation des équipements est intégralement à la charge de GRDF.

Le site proposé pour héberger cette antenne est la mairie. L'hébergement est consenti moyennant une redevance annuelle de 50 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de valider le projet d'installation de ces équipements
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé-relevage en hauteur

2014-06-02 : Dépôt de marque auprès de l'INPI pour protéger le logo de la commune

Monsieur le maire expose qu'une personne a créé une page Facebook qui s'apparente à un compte officiel de la commune d'Exireuil.

Cette page porte à confusion puisque les administrés s'étant connectés à cette page pensent être sur une page officielle de la commune. En effet, le créateur y a inséré le logo de la commune et présente cette page comme celle de la commune.

Lors du conseil municipal du 29 octobre 2010, les élus s'étaient prononcés contre la création d'une telle page.

Afin de protéger le logo communal pour éviter qu'il soit utilisé par un tiers, sans l'accord de la commune, il convient de déposer le logo en tant que marque auprès d'un organisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le maire à déposer le logo de la commune comme marque auprès d'un organisme agréé

2014-08-03 Approbation de l'avant-projet – Construction d'une tribune au terrain de sports

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil l'avant-projet préparé, en vue des travaux de construction d'une tribune au terrain de sports.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 14 voix pour et 4 abstentions :

- accepte l'avant-projet tel qu'il est présenté ;
- arrête le mode de financement de ces travaux : autofinancement ;
- donne autorisation à Monsieur le Maire pour poursuivre ce dossier et signer toutes pièces liées à cet avant-projet.

2014-08-04 : Construction d'une tribune - autorisation de signature du permis de construire

Monsieur le Maire rappelle la délibération relative au projet de construction d'une tribune et expose les éléments du dossier de permis de construire pour le futur bâtiment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 16 voix pour et 2 abstentions :

- autorise Monsieur le Maire à déposer et à signer la demande de permis de construire de la tribune.

2014-08-05 Lancement de la procédure – Construction d'une tribune

Vu l'estimation prévisionnelle de l'avant-projet de construction d'une tribune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'appliquer la procédure de marché dite « adaptée » ;
- autorise Monsieur le maire à lancer cette procédure ;
- arrête le mode de publicité :
 - consultation de plusieurs entreprises

2014-08-06 : Demande de subvention auprès du Conseil Régional Poitou-Charentes au titre du Fonds Régional d'Intervention Locale pour la construction d'une tribune au terrain de sports

Monsieur le Maire informe le conseil des modalités d'attribution du FRIL (Fonds Régional d'Intervention Locale), en vue de l'obtention d'une subvention pour la construction d'une tribune au terrain de sports.

Selon l'étude préparée, l'estimation de l'avant-projet s'élève à :
20 000 € HT (soit 24 000 € TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional Poitou-Charentes au titre du FRIL,
- arrête le mode de financement de ce projet : autofinancement.

2014-08-07 : Repas des 65 ans et plus – participation financière des invités

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'arrêter le montant de la participation qui sera demandée aux invités du repas communal organisé pour les personnes de 65 ans et plus le 4 octobre prochain.

Lecture du bilan du repas de l'année précédente :

Dépenses		Recettes	
Traiteur : (LE L'ARMITION) <i>101 repas</i>	1 818,00 €		
animation	- €	Personnes de 65 ans et + :	890,00 €
Boissons (INTERMARCHÉ)	5,58 €	> 89 personnes x 10€	
Boissons (FALLOURD)	192,40 €	101 repas : 89 personnes	
Petites fournit.	83,73 €	+ 11 mbres du conseil + 1 musicien	
TOTAL	2 099,71 €	TOTAL	890,00 €
		<i>A la charge de la commune :</i>	<i>1 209,71 €</i>

Prix du repas :

* Coût réel d'un repas (invités + élus): 2 099,71 € / 101 personnes = 20,79 €

* Contribution des participants : 10 € / personne (65 ans et +)

Au regard de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- fixe la participation pour cette année à 10 € y compris pour les conseillers municipaux et leurs conjoints.

2014-08-08 : Projet des activités périscolaires et recrutements pour besoins occasionnels

Monsieur le maire expose le projet d'activités périscolaires.

Il ajoute qu'il convient de déterminer, pour l'année scolaire 2014/2015, les recrutements pour besoins occasionnels.

Il est proposé la création des postes suivants :

- 5 postes d'adjoint d'animation 2ème classe pour les activités périscolaires, restaurant scolaire, garderie et ménage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser les recrutements nécessaires pour les postes précités.

Exireuil, le 01/09/2014
BILLEROT Jérôme